

dit, vous devriez bien avoir pitié d'un pauvre vieux.

L'abbé Desmazes passait :

—Vous parliez ? dit-il.

—Moi ?... non.

Mais le prêtre avait entendu et, le lendemain, le bonhomme recevait un billet de mille francs dans une enveloppe sur laquelle étaient écrits ces mots : "De la part de monsieur le Bon Dieu."

Alors, le vieux alla trouver l'abbé Desmazes au presbytère. Il avait mis pour la circonstance, sa blouse neuve en lustrine bleue bordée de blanc, et son chapeau de forme haute.

—Je le connais maintenant, vot' bon Dieu, dit-il très ému. Vous le remercirez pour moi, monsieur le curé, en attendant que je le remercie moi-même, chez lui, le jour du mariage de ma petite-fille.

Et le jour du mariage de Marguerite avec Charles Poncelet, le vieux Vian ne prêchant plus l'athéisme—l'abbé Desmazes vit son église remplie de fidèles quand il se retourna, la main droite levée pour dire :

—Que le Seigneur soit avec vous !

—Gloire vous soit rendue, ô Seigneur, prononça le grand père.

HENRY MOREL.

## Chronique locale

—Les hommes, membres de l'Association *Ste-Famille* se réunissaient en grand nombre, jeudi matin, à l'Evêché. Le but de cette réunion était de présenter à M. l'abbé J. S. H. Brunault, ex-directeur de l'association et vicaire de la cathédrale, l'expression de leurs regrets avec leurs souhaits de bonheur à l'occasion de son départ pour Rome.

Une adresse a été lue et présentée au nom de tous par M. le Dr. J. H. L. St-Germain, avec deux magnifiques cadeaux consistant en un très beau bréviaire et une pipe en écume de mer.

—Comme le semestre expire le premier octobre prochain et que le Secrétaire-trésorier aura beaucoup à faire pour préparer le rapport général de ce semestre, on voudra bien ne pas ou-

blier de lui faire tenir, dans les délais réglementaires, les rapports de Succursales et tous autres renseignements dont il pourrait avoir besoin.

Ces rapports, dans les termes du Règlement, doivent être envoyés au dit Secrétaire-trésorier, dès le premier lundi du mois, sous peine d'une amende encourue par le seul fait de non envoi. Cette amende, à l'avenir, pourrait bien être imposée aux négligents sans crier gare.

—Plusieurs amis personnels de M. Ed. Mallette, avocat, se portaient à sa rencontre, lundi soir, à son arrivée de Montréal. On se rendit ensuite à l'hôtel Yamaska, où après quelques mots de bienvenue, on lui présenta un riche cadeau consistant en un superbe pot-à-l'eau en argent avec son plateau de même métal. M. Mallette a paru sensible à cette marque d'estime de la part de ses anciens amis et, ceux qui le connaissent n'en seront pas surpris, à su les remercier en termes les plus heureux. On prit ensuite congé pour permettre au héros de la fête l'accomplissement d'autres devoirs d'amitié.

—Comme nous l'avons annoncé déjà, le Cercle Catholique, de cette ville, donnera en représentation mardi soir "Le forçat de Rochefort" suivi de la charmante et spirituelle opérette "Une minute trop tard."

—M. Jos. Leduc, de cette ville, vient d'entreprendre la pose d'une couverture en métal à la résidence que M. M. Aucier vient de faire construire à St-Hilaire.

—Des voleurs se sont introduits chez M. Ls Brunelle, dans la nuit de samedi, brisant portes et meubles, mais sans rien emporter.

—M. A. M. Beauparlant, avocat, est allé à Sherbrooke cette semaine pour réclamer au nom de ses clients, les trois cents acres de terre promis aux pères de douze enfants.

—Les élèves du séminaire étaient en liesse, lundi, à l'occasion de leur retraite terminée dimanche.

—M. Thomas Larue vient de vendre à M. Ed. Labonté, boulanger de cette ville, tous les accessoires de sa boutique, y compris chevaux et voitures. M. Labonté continuera de livrer le pain à domicile, à ses anciennes pratiques comme à celles de M. Larue, en vertu de cet arrangement, M. T. Larue devra laisser notre ville sous peu, pour les Etats-Unis où il a l'intention de s'établir.

—La Cie du Pacifique Canadien a résolu de reconstruire sa gare à St-Joseph ; les travaux sont même commencés déjà. La nécessité de